



---

## AVIS AU PUBLIC

---

Il est porté à la connaissance du public que le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a introduit un avant-projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle et de corridor écologique, la zone « Jongebësch » sise sur les territoires de Bettendorf et Reisdorf.

Conformément aux prescriptions de l'article 40 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, l'avant-projet est déposé pendant 30 jours à la maison communale où le public pourra prendre connaissance.

L'avant-projet est également publié, pendant la même période, sur le site internet de la Commune de Reisdorf ([www.reisdorf.lu](http://www.reisdorf.lu)).

Reisdorf, le 30 septembre 2025

Le Bourgmestre

Le Secrétaire